

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 03955

Numéro SIREN : 535 256 846

Nom ou dénomination : CAMI SUSHI

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt 13707

n° de dépôt  
13707

n° de gestion  
133955

02 AOUT 2019

n° de facture

n° de chrono



Quint.

## CAMI SUSHI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 8 000.00 €

Siège social : rue Gustave EIFFEL ZA BEL AIR

78125 GAZERAN

535 256 846 RCS VERSAILLES

### TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

#### DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 29 562 €, de la manière suivante :

- Un résultat de .....	29 562.00 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créiteur de .....	98 794.00 €
- Une somme de .....	29 562.00 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".	
qui s"élèvera à .....	128 356.00 €

#### Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.



Designation de l'entreprise EURL CAMI SUSHI Néant  \*

Adresse de l'entreprise RUE GUSTAVE EIFFEL 78125 GAZERAN

Numéro SIRET \* 

5	3	5	2	5	6	8	4	6	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent \* 

1	2
---	---

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	100 000	012	100 000	100 000		
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	1 050	016	960	960		
	Immobilisations corporelles *	028	119 043	030	110 081	8 961		
	Immobilisations financières * (1)	040	10 000	042	10 000	10 000		
<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>	<b>230 093</b>	<b>048</b>	<b>119 921</b>	<b>115 922</b>		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	STOCKS							
	Marchandises *	060	5 360	062	5 360	7 270		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 323	070	8 323	14 185	
		Autres * (3)	072	5 953	074	5 953	8 221	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	50 659	086	50 659	28 630		
	Charges constatées d'avance *	092	419	094	419	2 379		
	<b>Total II</b>		<b>096</b>	<b>70 714</b>	<b>098</b>	<b>70 714</b>	<b>60 685</b>	
<b>Total général (I+II)</b>		<b>110</b>	<b>300 807</b>	<b>112</b>	<b>190 635</b>	<b>176 606</b>		

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
		1	2	1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	120	8 000	
	Ecart de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126	800	126	800	
	Réserves réglementées *	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau	134	98 794	134	71 403	
	Résultat de l'exercice	136	29 562	136	27 391	
	Provisions réglementées	140		140		
	<b>Total I</b>		<b>142</b>	<b>137 156</b>	<b>142</b>	<b>107 594</b>
	Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	<b>154</b>	<b>Total II</b>	<b>154</b>
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	16 293	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	23 538	166	19 903	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	13 846	172	32 816	
	Produits constatés d'avance	174		174		
<b>Total III</b>		<b>176</b>	<b>53 479</b>	<b>176</b>	<b>69 012</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>	<b>190 635</b>	<b>180</b>	<b>176 606</b>	

RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 006
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019 \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire article 212 Septies du Règlement Général des Impôts		Designation de l'entreprise		EURL CAMI SUSHI		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Neant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						[ 3 1 1 2 2 0 1 8 ]		[ 3 1 1 2 2 0 1 7 ]						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		404 530		412 602						
	Production vendue	biens	215		214									
		services *	217		218		6 458		7 236					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222										
	Production immobilisée *			224										
	Subventions d'exploitation reçues			226										
	Autres produits			230		11		4 526						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		411 000		424 365					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		124 677		135 493					
Variation de stock (marchandises) *				236		1 910		(2 030)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				60						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240										
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242		90 873		80 543						
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 477	244		11 999		10 289						
Rémunérations du personnel *				250		120 369		136 590						
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		25 111		29 329						
Dotations aux amortissements *				254		2 006		1 514						
Dotations aux provisions				256										
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		10		12						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260												
Total des charges d'exploitation (II)				264		376 954		391 800						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		34 045		32 565						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280										
	Produits exceptionnels			290		466								
	Charges financières			294		668		1 610						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		14		28					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348											
Impôts sur les bénéfices *			306		4 268		3 536							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		29 562		27 391						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1. le déficit comptable col. 2		312		29 562	314							
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318										
	Provisions non déductibles *			322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		4 268								
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999										
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997						
Deductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		987				138						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		989				990						
	ZFA (44 quinquies)	345		344				992						
	Investissements outre-mer			346										
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655									5 374	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		28 456	354							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356										
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		28 456	372							



Formulaire obligatoire article 392 Septies  
Voulez-vous le déclarer à l'impôt ?Designation de l'entreprise : EURL CAMI SUSHINeant  \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	100 000	402		404		406	100 000	100 000						
	Autres	410		412	1 050	414		416	1 050	1 050						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426								
	Constructions	430		432		434		436								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446								
	Installations générales, agencements divers	450	108 369	452	1 723	454		456	110 093	110 093						
	Matériel de transport	460		462		464		466								
	Autres immobilisations corporelles	470	5 718	472	3 232	474		476	8 950	8 950						
Immobilisations financières		480	10 000	482		484		486	10 000	10 000						
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>224 087</b>	<b>492</b>	<b>6 006</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>230 093</b>	<b>230 093</b>						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Immobilisations incorporelles		500		502	90	504		506	90	90						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536								
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	104 253	542	923	544		546	105 176	105 176						
	Matériel de transport	550		552		554		556								
	Autres immobilisations corporelles	560	3 912	562	993	564		566	4 905	4 905						
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>108 165</b>	<b>572</b>	<b>2 006</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>110 171</b>	<b>110 171</b>						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5										
		6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme *		Long terme					
									⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>		<b>580</b>		<b>582</b>		<b>584</b>		<b>586</b>		<b>581</b>		<b>587</b>		<b>589</b>	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579			Regularisations	590		583		594		595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)												591				
<b>TOTAL</b>								<b>596</b>		<b>585</b>		<b>597</b>		<b>599</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire article 392 Septies  
Avis de la Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : EURL CAMI SUSHI

Neant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Resultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

## IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380				13	460
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374				42	579
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378				24	987
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



**DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E-SD 2019

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL CAMI SUSHI		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	1 2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	4
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	410 989
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	410 989
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	11
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	11
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)</b>			
Achats		121	154 711
Variation négative des stocks		145	1 910
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	19 555
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	176 186
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 234 814
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	234 814
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE. cocher la case		020 x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022 410 989	Effectifs au sens de la CVAE : * 023 4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 01/01/2018	160 31/12/2018
Date de cessation		186	

\*1- Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée (ligne 113), inscrites en ligne 128.  
\*2- Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-E-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.